

RECTORAT
Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires,
VU le décret n°84.914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU le décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 31 juillet 2017 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté en date du 8 septembre 2017 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions académiques paritaires compétentes à l'égard des psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018,
VU le procès-verbal de la répartition des sièges du 7 décembre 2018,
Considérant les changements d'affectations à la rentrée 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » est composée comme suit :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION
(5 titulaires - 5 suppléants)**

TITULAIRES

| | |
|---------------------------------|---|
| M. Daniel AUVERLOT | Recteur de l'académie de Créteil |
| M. Gérard MARIN | Secrétaire général de l'académie de Créteil |
| Mme Elisabeth BOYER | Cheffe du service académique d'information et d'orientation |
| Mme Carole DUBARLE-MEYER | Secrétaire Générale DSDEN 94 |
| Mme Catherine VIÉ | Inspectrice de l'éducation nationale d'information et d'orientation du Val de Marne |

SUPPLÉANTS

| | |
|-----------------------------------|---|
| M. Mehdi CHERFI | Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources humaines de l'académie de Créteil |
| Mme Rachel HENRY | Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines |
| Mme Fatima FILIPPIN | Cheffe de la division des personnels enseignants |
| Mme Isabelle GARNIER-DUVAL | Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants |
| Mme Sylvie TROUSSET | Cheffe de service de la DPE 10 |

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

Classe exceptionnelle du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Mme Corinne ZITTE-MOUFAKKIR | CIO 94 – IVRY SUR SEINE |
|------------------------------------|----------------------------|

Hors classe du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

| | |
|------------------------------|---|
| Mme Christine PRIGENT | Circ. De Val d'Europe 77 – SERRIS |
| Mme Géraldine DURIEZ | CIO d'Épinay-sur-Seine 93 - ÉPINAY SUR SEINE |

Classe normale du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUippFSU

| | |
|-------------------------------------|---|
| Mme Corine TISSIER | CIO 94 - VINCENNES |
| Mme Véronique OSIKA-FONTENOY | Circ. de Val d'Europe Serris 77 - SERRIS |

SUPPLEANTS

Classe exceptionnelle du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

.....

Hors classe du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

Mme Elisabeth STRAUSS

CIO
93 - AUBERVILLIERS

.....

Classe normale du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre SNES-SNUipp-FSU

M. Bruno LUTTEAUER

Circ.de Livry Gargan et de Pavillons-
sous-Bois
93 - LIVRY GARGAN

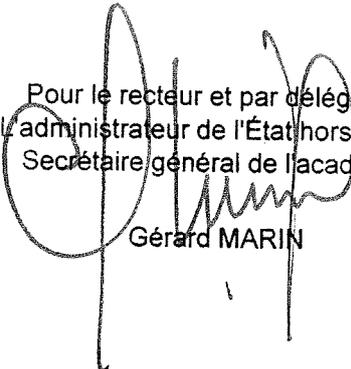
Mme Nathalie PANIER

Circ. du Raincy-Clichy-sous-Bois
93 - CLICHY SOUS BOIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} février 2022 L'arrêté de composition du 23 avril 2021 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1^{er} février 2022

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN